

**MAIRIE DE
SAINT-BONNET-DE-BELLAC
(HAUTE-VIENNE)
87300**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

L'an **deux mil vingt trois**

Le : 12 avril à **20 h 00**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT BONNET DE BELLAC** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude BOULLE – Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 avril 2023

Présents : M. BOULLE Jean-Claude – Mme CHAPPET Ginette - M. NORMAND Alain
Mme PEYRET-MOREAU Bénédicte - M. DECHATRE Joël – M. JOLY Pascal
Mme JAUSOIN Béatrice – M. HEGARTY Thomas - Mme PORTOLAN Jocelyne
Mme CHAPUT Martine - M. LEPINE Christian

Absent excusé : M. JOLY Pascal qui donne pouvoir à M. BOULLE Jean-Claude

Secrétaire : M. HEGARTY Thomas

ORDRE DU JOUR :

- Fixation du taux des taxes foncières (bâti et non bâti) et taxe d'habitation : décide de ne pas augmenter les taux, adopté à l'unanimité
 - Taxe foncière (bâti) 37,81 %
 - Taxe foncière (non bâti) 65,46 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,92 %

- Vote des budgets 2023
 - Budget principal** : adopté à l'unanimité
La section de fonctionnement s'équilibre à 714 119 €.
La section d'investissement s'équilibre à 436 056 €.

 - Budget assainissement** : adopté à l'unanimité
La section d'exploitation s'équilibre à 56 818 €.
La section d'investissement s'équilibre à 18 577 €.

- Participation aux frais de séjours des enfants domiciliés sur la commune :
 - Séjours linguistiques : 45 €/enfant
 - Séjours en Centre de vacances agréé : 3,60 €/jour
Adopté à l'unanimité

- Subvention exceptionnelle : attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société Protectrice des Animaux d'un montant de 250 €. Adopté à l'unanimité

- Loyer local commercial (dépôt de pain épicerie) : après 6 mois de mise à disposition gratuite, montant du loyer de 150 € mensuel et compteurs électricité et eau à la charge des locataires. Adopté à l'unanimité

Informations du Maire au Conseil Municipal :

- Communauté de communes du Haut Limousin en Marche :
Ordures ménagères : la communauté envisage de remplacer la collecte des ordures ménagères par la mise en place d'un apport volontaire des déchets.

- Ostensions : présentation des armes par la garde le samedi 13 mai 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée le 13 avril deux mil vingt-trois à zéro heure et quarante minutes.